

## Qui sont nos opposants ? Que veulent-ils ?

L'administration du ministère de la Santé et plusieurs organismes publics n'ont qu'un but : faire baisser la consommation d'alcool, même lorsqu'elle est réduite. Ce sont des partisans acharnés de la théorie de Ledermann. A côté d'eux, l'Anpaa paraît presque modérée.

**E**n 1956, Sully Ledermann a formulé une théorie mathématique selon laquelle la consommation moyenne d'alcool d'une population détermine le nombre de buveurs excessifs. Il suffirait de réduire la « moyenne » pour agir sur les « excès ». Bien que très critiquée, cette théorie a encore ses adeptes...

### ► LA DGS L'abstinence un point c'est tout

Placé sous l'autorité du ministre de la Santé, la Direction générale de la santé (DGS) est le principal artisan des politiques de santé publique. Depuis 2005, elle est pilotée par Didier Houssin. Ce haut fonctionnaire est un fervent adepte de la loi de Ledermann, comme le montrent ses propos dans le bulletin épidémiologique du 12 septembre 2006 : « Réduire la consommation globale d'alcool reste le seul moyen de répondre avec efficacité aux enjeux de santé publique. [...] L'atteindre passe par l'augmentation du nombre d'abstinents et la réduction de la consommation des petits et moyens buveurs, les plus nombreux. » Ce responsable soutient que « les stratégies les plus efficaces sont celles qui réduisent l'accessibilité à l'alcool et impulsent une politique de taxation forte ».

### ► LA COUR DES COMPTES Une drôle de position

En 2006, la haute juridiction a rendu son analyse financière sur la politique sanitaire de lutte contre l'alcoolisme. La Cour va dans le même sens que la DGS. Elle regrette que « la politique fiscale ait été peu mobilisée pour réduire la consommation d'alcool [...] ». Pourtant, assure la Cour, celle-ci « constitue un puissant levier



Didier Houssin, haut responsable de la Direction générale de la santé, soutient que « les stratégies les plus efficaces sont celles qui réduisent l'accessibilité à l'alcool et impulsent une politique de taxation forte ». Dur programme ! © BSP/CHAGNON

*pour peser sur les pratiques de consommation, comme l'a démontré la hausse massive des taxes sur le tabac ». De façon inattendue, la prestigieuse instance va jusqu'à critiquer la stratégie même de la communication sur la modération : « L'Etat replace la notion ambiguë de modération au cœur de la politique de lutte contre l'alcoolisme, alors qu'il l'avait écartée, comme la Cour l'avait notamment souhaité. » Enfin, elle crie haro sur le conseil de la modération.*

### ► L'ANPAA Moins dure qu'on pourrait le croire ?

L'Association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie est connue pour défendre bec et ongles la loi Evin. Elle soutient, sondages à l'appui, que : « les Français sont favorables à des mesures de contrôle de l'offre en alcool. » C'est conforme avec sa raison d'être : prévenir le « risque alcool ».

Mais son président, Alain Rigaud adopte un discours plutôt pondéré : « Entre la consommation modérée, conviviale, sympathique... et l'alcoolisme, il y a des transitions. Plus de la moitié des gens qui boivent du vin n'auront jamais de problèmes liés à l'alcool. A l'inverse, on estime à 15 % les Français malades de l'alcool. Il reste 25 % des gens qui naviguent entre ces deux grands groupes. Il est important de ne pas leur dire de boire au quotidien, même de façon modérée. »

L'Anpaa est reconnue d'utilité publique. Elle a obtenu 54 M€ de subventions et dotations en 2007. Elle emploie 945 personnes équivalents temps plein.

### ► L'INPES Non à la modération

L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé est un établissement public administratif sous tutelle de la Santé. Créé en 2002, il regroupe 120 personnes et son budget de fonctionnement est de

100 millions d'euros. L'INPES a en charge les campagnes de prévention. Interrogé sur la communication des seuils de la modération mise en place par Vin et société, Bernard Basset, le directeur général adjoint, déclare : « Cette communication est erronée. Le terme de modération est combattu par tous les professionnels de la santé, car il est subjectif. Les seuils de l'Organisation mondiale de la santé signifient juste qu'à partir de trois verres par jour pour les hommes et deux pour les femmes, la santé est en danger. Cela ne veut pas dire qu'en dessous, il n'y a pas de risque. La seule communication utilisée par l'OMS est : "less is better", "moins, c'est mieux". »

### ► L'INCA L'incompris

L'Inca a été créé en 2004. Placé sous la tutelle des ministères de la Santé et de la Recherche, il fédère les acteurs de la lutte contre le cancer. Pour l'essentiel, ses recettes sont assurées par les subventions des deux ministères dont il dépend. Son budget pour 2009 est de 105 millions d'euros.

Damien Barrois, responsable du département Prévention, estime que la communication qui a été faite sur la brochure de l'Inca a été mal comprise : « Cette brochure s'adresse aux médecins. Mais les médias généralistes se sont emparés du sujet. Ils ont relayé le point qui leur semblait percutant. Il y a peut-être eu une maladresse de notre part, mais notre raisonnement a été le suivant : il y a une corrélation entre alcool et cancer, et il y a de l'alcool dans le vin. Aussi est-il préférable, de privilégier une consommation modérée et occasionnelle. De là à titrer « Halte au petit verre quotidien »... »